

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1997

Edition du
03 juin 2013

DANS CE NUMÉRO

Fiscalité internationale: la règle du jeu (Jean-Pierre Ghelfi)

La Suisse revendique des conditions de concurrence équitables; elle ne s'en souciait guère jusqu'à présent

Initiatives populaires: Constitution et émotion ne font pas bon ménage

(Jean-Daniel Delley)

De la difficulté de transformer l'indignation en un objet politique

Les autres n'y sont pour rien (Jean-Pierre Ghelfi)

Les «boucs émissaires» sont l'expression de nos petites lâchetés individuelles et collectives

Panorama transgénique (Gérard Escher)

Les plantes génétiquement modifiées ont 30 ans

Fiscalité internationale: la règle du jeu

La Suisse revendique des conditions de concurrence équitables; elle ne s'en souciait guère jusqu'à présent

Jean-Pierre Ghelfi - 31 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23582>

Depuis que l'idée de l'échange automatique d'informations en matière fiscale (EAI) a commencé de faire son chemin dans les consciences bancaires et gouvernementales helvétiques, un concept revient comme un *leitmotiv*, celui de *same level playing field*.

L'idée est que la réglementation qui serait instaurée, via le G8, le G20, l'OCDE ou tout autre organisme international, doit être la même pour tous les acteurs concernés. Autrement dit, les nouvelles règles du jeu doivent être équitables, de manière à ne pas favoriser certains au détriment d'autres.

Toutes les personnes intéressées par ces questions, du secteur public comme du secteur privé, qui ont cessé de considérer ce thème comme un sujet tabou, insistent désormais dans chacune de leur intervention sur cet aspect du problème: «*Si échange automatique d'informations il doit y avoir, alors ce doit être valable pour toutes les places financières.*»

Cette revendication n'a au fond rien de nouveau. Longtemps (et d'ailleurs encore un peu actuellement), le Luxembourg et l'Autriche ont refusé d'entrer en matière sur l'EAI en posant des exigences analogues. La chose est possible, disaient-ils, mais à

condition que la mesure s'applique aussi à la Suisse, en plus de Monaco, Andorre et quelques autres juridictions rattachées à la Couronne britannique (en particulier les îles de Man, de Jersey et de Guernesey). Ce qui permettait à chacun de s'abriter derrière l'autre pour bloquer le dossier.

Quel toupet!

Mais que ce soit maintenant la Suisse qui reprenne l'exigence du *same level playing field* ne manque pas d'ironie, et même de toupet.

Durant des décennies, «*nos*» autorités et «*nos*» banques n'ont guère été préoccupées par le sujet. Notre pratique du secret bancaire et nos exigences juridiques strictes en matière de transmission d'informations dans le cadre d'accords internationaux, en matière pénale ou administrative, avaient pour effet concret que la quasi-totalité des requêtes en provenance de l'étranger se heurtaient à une fin de non-recevoir. Nous avons nos propres règles du jeu, et manifestement, nous étions fort peu préoccupés par le fait qu'elles se traduisaient par des distorsions évidentes de concurrence.

La situation est analogue pour ce qui concerne l'imposition des entreprises étrangères. Les

cantons ont créé des statuts juridiques particuliers pour que les bénéficiaires qu'elles réalisaient à l'étranger soient déclarés en Suisse, à des taux d'imposition très favorables – pour les sociétés s'entend. Nos règles du jeu, dans ce cas aussi, ne correspondaient pas à celles de beaucoup d'autres pays. Certes, dans ce domaine, nous ne sommes pas les seuls à avoir conçu des règles fiscales susceptibles d'inciter des entreprises étrangères à s'établir chez soi. Il n'en reste pas moins que nous ne nous soucions pas du fait que nous avions nos propres règles du jeu.

Souci inaudible

Même lorsqu'il est devenu évident que le contexte se mettait à évoluer de manière décisive et rapide, nous avons encore cherché, avec le projet Rubik et la stratégie de l'argent propre, à contourner les standards internationaux qui s'élaboraient.

Mais, à avoir trop, beaucoup trop voulu joué la montre, le risque est désormais réel que nous devions prochainement adopter ces derniers sans rien pouvoir obtenir en contrepartie, en particulier l'accès aux marchés financiers européens. Démonstration aussi du choix erroné fait il y a quelques mois en optant pour la version de l'accord avec les Etats-Unis

concernant l'imposition des contribuables américains (accord [Fatca](#)), qui ne prévoit pas une information réciproque entre les deux pays – contrairement au Luxembourg,

par exemple.

Notre souci d'assurer à tous les participants un *same level playing field* peut se comprendre. Mais n'est-il pas

inaudible, provenant d'un pays qui jusqu'à présent avait manifesté à cette problématique autant d'intérêt qu'à sa première paire de chaussettes?

Initiatives populaires: Constitution et émotion ne font pas bon ménage

De la difficulté de transformer l'indignation en un objet politique

Jean-Daniel Delley - 30 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23573>

Comme la pomme de terre, l'initiative populaire est bonne à tout faire. Mais lorsqu'elle relaie une forte émotion, lorsqu'elle sert d'exutoire à une indignation, même justifiée, elle sert rarement la cause qu'elle prétend défendre.

«L'initiative populaire est une proposition du peuple faite au peuple.» Formulée au début du siècle dernier par le juriste Fritz Fleiner, cette définition ne manque pas d'élégance. Elle ne résiste pourtant pas à l'analyse. Si la proposition est effectivement présentée au peuple, elle émane de comités, d'associations, d'organisations de toute sorte, de partis politiques, et les signataires qui l'appuient ne représentent certainement pas le peuple.

Introduite en 1891 sous la pression des forces politiques minoritaires – conservateurs et socialistes –, elle devait permettre à ces dernières de contourner la majorité radicale qui verrouillait le Parlement.

Elle connut d'ailleurs des débuts modestes, aussi bien en nombre de demandes déposées que de succès populaires.

Il faut attendre les années 1970 pour observer un [usage plus soutenu](#) de l'initiative populaire. La fin de la croissance économique continue de l'après-guerre, la crise énergétique et la montée de la conscience écologique, entre autres, peuvent expliquer ce phénomène. Cet usage soutenu va persister jusqu'à aujourd'hui. Dix initiatives sont déposées en 2012 et 17 sont actuellement en phase de récolte des signatures.

A l'origine, l'initiative populaire a permis aux partis exclus du pouvoir de faire entendre leur voix. Mais aujourd'hui tous les partis gouvernementaux y ont recours. L'UDC en a fait un vecteur de son opposition radicale. Et les partis bourgeois n'hésitent plus à s'en saisir – non sans difficultés d'ailleurs – pour améliorer leur visibilité

auprès de l'électorat. Si le nombre d'initiatives déposées croît dans la période qui précède les élections fédérales, ce n'est pas un hasard.

Lorsqu'un dossier se trouve bloqué par l'incapacité du Parlement à dégager une majorité, l'initiative peut tenter de faire bouger les fronts: ainsi de la proposition socialiste d'une caisse maladie unique. Plus fréquemment, l'initiative sert à positionner ses auteurs dans un processus de décision imminent: pour exemple les cinq initiatives ([DP 1986](#)) qui tentent de peser sur la stratégie énergétique 2050 et l'initiative syndicale [AVS+](#) qui doit conforter la gauche dans le grand débat sur l'avenir de l'assurance sociale.

L'initiative populaire peut également servir d'exutoire à une émotion, une indignation. Elle émane alors le plus souvent d'un individu isolé ou d'un petit groupe étranger au sérail politique. Cette catégorie

n'est pas nouvelle: en 1908 déjà, une majorité du peuple et des cantons approuvait [l'interdiction de l'absinthe](#) à la suite d'un crime commis sous l'influence de cet alcool. Mais actuellement elle prend de l'importance.

Qu'on pense aux initiatives sur [l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile](#), [pour l'internement à vie](#), [contre les rémunérations abusives](#) (Minder). Toutes constituent une réaction à un événement ou à un phénomène qui a profondément marqué l'opinion. Dans ces cas de figure, le débat argumenté peine à se frayer une place, tant l'émotion et/ou l'indignation exigent une réponse catégorique: qui plaindrait les pédophiles, les récidivistes violents et les arnaqueurs (*Abzocker*)? La compatibilité de ces demandes avec les droits fondamentaux

comme les problèmes de faisabilité pèsent peu face au besoin impérieux d'agir, de faire cesser ces abominations. Les faiblesses de l'initiative Minder étaient pourtant évidentes: cette dernière ne visait pas à limiter les rémunérations des patrons, mais seulement à donner des pouvoirs accrus aux actionnaires dans ce domaine. Or ces derniers ne sont pas automatiquement opposés aux salaires mirobolants des dirigeants de leurs entreprises, comme l'actualité nous le montre.

Dans la foulée de l'initiative Minder, la Jeunesse socialiste a déposé sa [proposition](#) de limiter l'écart salarial au sein des entreprises dans un rapport de 1 à 12. Pour Minder, le remède apte à limiter les salaires exorbitants des dirigeants d'entreprise doit

être administré par les actionnaires. Pour la Juso, par l'Etat. Pour l'un comme pour l'autre, la solution préconisée évacue le débat sur la participation dans les entreprises. Car tout autant que les actionnaires, les salariés sont concernés par la répartition de la richesse créée.

Curieusement, ni la gauche ni les syndicats n'ont évoqué cette piste. Evacué également le débat sur le rôle de la fiscalité et de la progressivité de l'impôt comme facteur de redistribution. L'important est de permettre l'expression de la colère populaire avec une proposition simple. Point de fioritures, de pesée des avantages et des inconvénients. Si l'émotion, voire l'indignation, peut y trouver momentanément son compte, il n'est pas certain que la qualité du débat politique y gagne.

Les autres n'y sont pour rien

Les «boucs émissaires» sont l'expression de nos petites lâchetés individuelles et collectives

Jean-Pierre Ghelfi - 29 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23563>

C'est probablement un effet indirect de la crise qui dure maintenant depuis six ans. Elle a contribué à déstabiliser la plupart des 27 pays de l'Union européenne. La Suisse n'a pas été trop affectée par le ralentissement général des activités, mais le climat général s'est aussi détérioré. Le pessimisme touche peu ou prou tous les pays du Vieux

Continent.

Dans ce contexte, il est frappant de constater que la recherche de [boucs émissaires](#) fait florès. Dans les pays du Sud européen, «*Bruxelles*» est devenue la cause des difficultés rencontrées. Mais pas seulement. Les sondages d'opinion montrent que les majorités qui soutiennent le

projet européen ne cessent de s'effriter, quand elles ne sont pas devenues franchement négatives. En Grande-Bretagne, l'Union européenne est même devenue une forme nouvelle de «*Grand Satan*».

Peut-on faire grief aux gens de ne pas savoir que le repli sur soi et l'isolationnisme accentuent les difficultés plutôt

qu'ils n'aident à les résoudre, comme la crise des années 1930 l'avait montré avec toute la clarté nécessaire? Peut-être pas. En revanche, on peut critiquer les dirigeants politiques qui esquivent les difficultés en faisant vibrer la fibre nationale, voire nationaliste. Comme si «*les autres*» étaient la cause de nos tourments! Et surtout, comme si sans eux, ou avec un peu moins d'eux, tout irait mieux, ou moins mal.

En Suisse, ce ne sont plus seulement les requérants d'asile qui suscitent une crainte diffuse, et généralement infondée, mais aussi, nouvelle catégorie, les travailleurs migrants, en particulier ceux au bénéfice de la libre circulation, qui font office de boucs émissaires. C'est désormais à cause d'eux que sévit la pénurie de logements et son corollaire la hausse des loyers, que les trains sont bondés au point qu'il n'y a plus à toute heure suffisamment de places assises pour tous les voyageurs et que se multiplient les encombrements qui font le désespoir des automobilistes en route pour leur travail.

«**Bruxelles**» vraiment?

Au plan européen, il paraît excessif, même surréaliste pour tout dire, que «*Bruxelles*» soit considérée comme la cause des difficultés. Bruxelles n'a évidemment rien à voir avec le surendettement de la Grèce ni avec l'évasion fiscale massive qu'on y pratique. Ni avec la détérioration de la

compétitivité de l'économie italienne depuis une dizaine d'années. Ni avec le *krach* immobilier en Espagne intervenu après deux décennies de spéculation. Ni avec le fait que les gouvernements français n'ont pas présenté d'excédents des comptes publics depuis le milieu des années 70. Si tout va mal maintenant, la faute n'est pas chez soi. Il faudrait la rechercher auprès des eurocrates qui auraient imposé des politiques criminelles.

Chez nous, il est évident que les travailleurs migrants doivent aussi se loger et se déplacer. Lors de débats en relation avec l'initiative Schwarzenbach (votation du 7 juin 1970), la question de la pénurie de logements et des hausses de loyers avait été largement débattue. Pourtant à cette époque déjà, sans ces travailleurs migrants, de nouveaux logements, de nouvelles routes, de nouvelles écoles, de nouveaux hôpitaux n'auraient été construits au mieux qu'au compte-gouttes. Boucs émissaires hier, boucs émissaires aujourd'hui.

Il est bien sûr plus facile de s'exonérer de ses propres problèmes en les reportant sur d'autres, que de les assumer soi-même. Faut-il incriminer l'individualisme qui est la marque de nos sociétés contemporaines? Peut-être. Mais l'explication reste un peu courte. Georges Clémenceau avait déjà relevé: «*Tel est le rôle historique de l'affaire Dreyfus. Sur ce bouc émissaire du judaïsme, tous les crimes anciens se trouvent*

représentativement accumulés.» Nos petites lâchetés individuelles et collectives sont une cause plus vraisemblable.

Oui aux subventions, non aux directives

Les pays membres de l'Union européenne veulent naturellement toucher les milliards d'aides et de subventions de Bruxelles destinées à l'agriculture, à la culture, aux équipements collectifs. Mais sous prétexte d'atteinte à la souveraineté nationale, ils n'acceptent pas ou très difficilement que la même instance puisse formuler des directives en matière de bonne gestion des deniers publics.

Les Helvètes sont assez d'accord sur le fait que le concours des travailleurs migrants est nécessaire pour que les entreprises industrielles et celles du secteur de la construction, les services hospitaliers, l'hôtellerie fonctionnent convenablement. Mais pour le surplus, ces personnes devraient être transparentes. Et comme elles ne le sont pas, beaucoup leur imputent la responsabilité des encombrements qui résultent pour l'essentiel de l'amélioration du niveau de vie.

Voyez, par exemple, cette brève information donnée tout récemment par l'ATS: en Suisse romande, une personne active sur huit travaille dans un autre canton que celui de son domicile; proportion en hausse

de 40% en une décennie. A quoi il faut ajouter tous les déplacements professionnels à l'intérieur des cantons. Les travailleurs migrants ne jouent certainement qu'un rôle secondaire ou accessoire dans cette évolution. Pourtant, ils

sont désignés comme la cause de ces inconvénients de la vie moderne que nous avons explicitement sinon implicitement acceptés, voire même appelés de nos vœux depuis des décennies.

Est-ce si compliqué de

reconnaître et d'admettre que ces boucs émissaires sont en réalité des êtres humains qui sont pris dans les mêmes problèmes que tout un chacun, et qui n'en sont pas plus personnellement responsables que vous et moi?

Panorama transgénique

Les plantes génétiquement modifiées ont 30 ans

Gérard Escher - 28 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23549>

Il y a trente ans, en mai 1983, le principe du transfert de gènes dans une plante était établi. Anniversaire peu fêté, les plantes génétiquement modifiées ayant connu une jeunesse plutôt difficile.

La Suisse n'a pas encore pris de décision ferme sur le traitement des plantes transgéniques; cet article propose une vue panoramique des enjeux en vue de contribuer à un débat raisonné dans le contexte particulier helvétique.

Trois questions préoccupent la revue scientifique *Nature* dans son [dossier anniversaire](#) *Plantes transgéniques, promesses et réalités*:

1. L'arrivée du coton Bt de Monsanto a-t-il provoqué une vague de suicides de petits fermiers en Inde?
2. Le maïs traditionnel du Mexique a-t-il été infecté par du maïs transgénique?

3. Y a-t-il apparition de mauvaises herbes résistantes à l'herbicide Roundup (contre lequel les plantes transgéniques sont résistantes)?

Les réponses de *Nature* dans l'ordre: non, peut-être, oui.

C'est «non» statistiquement pour les suicides en Inde (des cas individuels ont certainement existé), c'est «peut-être» pour le transfert des gènes vers le maïs naturel (les études sérieuses divergent, avec avantage au «oui» pour le moment). L'apparition de mauvaises herbes résistantes au Roundup était prévisible, conséquence non directe de la transgénèse, mais de la monoculture, de l'absence de rotation de cultures, du mono-usage d'herbicide, du labour trop léger des sols; bref, le procès de l'agriculture industrielle. L'amarante (*A. palmeri*) - la mauvaise herbe en question - se répand

rapidement; aux Etats Unis, elle affecte entre 18 et 35% des surfaces semées, selon les régions; elle est signalée dans 18 pays.

Notons que dans ce bilan des questions scientifiques difficiles, *Nature* ne pose pas la question de la toxicité spécifique des plantes transgéniques, les études fiables ayant dans l'ensemble conclu à l'absence d'effets aggravants - par rapport à l'agriculture intensive traditionnelle - sur la faune, flore ou la santé des personnes. Les débats sur la méthodologie et la traçabilité restent vifs.

Impact économique

Les terres arables de notre planète couvrent 1,5 milliard d'hectares (360 fois la Suisse); en trente ans, les cultures de plantes transgéniques se sont étendues sur 170 millions d'hectares (40 fois la Suisse). La FAO dénombre 1,3 milliard

de personnes actives dans l'agriculture, dont 17 millions (selon ISAAA, une ONG proagrotech) actifs dans les cultures transgéniques; avec moins de 1% des fermiers et 11% des surfaces, ces cultures sont l'affaire de grandes exploitations, et restent aussi une affaire essentiellement américaine (USA, Canada, Brésil et Argentine plantent 80% des surfaces); concentration aussi sur le soja, transgénique à 80% aujourd'hui et occupant la moitié des surfaces cultivées.

Sur les derniers quinze ans, 100 milliards de dollars auraient été gagnés par l'introduction des plantes génétiquement modifiées, selon une [évaluation économique](#), par un gain de productivité et une réduction de l'usage de pesticides de 9%. (Ce dernier avantage pourrait s'amenuiser rapidement avec l'arrivée des mauvaises herbes résistantes).

L'Inde - cas intéressant pour la Suisse car les lots agricoles

sont petits - autorise le coton Bt de Monsanto depuis 2002. Dix ans après, le coton transgénique occupait 90% des surfaces cultivées en coton. L'impact économique est éloquent: 24% d'augmentation du rendement (essentiellement la réduction des pertes par ravageurs), augmentation du bénéfice de 50%. Ces chiffres proviennent d'une rare [étude scientifique](#) (probablement fiable, publique, sans conflit d'intérêt manifeste, mais modeste (quelques centaines de ménages paysans) et courte, sur 6 ans. Elle relève néanmoins que l'achat des semences génétiquement modifiées coûte deux à trois fois plus cher que les semences conventionnelles, que ces cultures requièrent 20% plus d'eau, que l'usage des pesticides est réduit ou non selon les années, mais que le rendement à l'hectare reste meilleur (+ 50%) sur toute la période étudiée, avec variabilité individuelle. L'avantage est durable,

concluent les auteurs.

Conclusion

Inde, Brésil, Chine et Argentine ont pris le train des cultures transgéniques, pour les cultures d'exportation du moins. Les trois premiers ont desserré l'étau des brevets Monsanto en développant graduellement leurs propres variétés, et les quatre ont obtenu des règles d'application plus favorables au fil du temps (par exemple, pas de brevet Monsanto en Argentine, *royalties* perçues par Monsanto au Brésil déclarées illégales). Ces pays ne prennent pas exemple sur l'Europe, qui semble avoir des soucis de riches, et ne constituera que 10% de la population mondiale à la fin du siècle.

A suivre avec un prochain article sur le débat en Suisse et les conditions propre à ce pays.

Voir aussi DP 1339-1940, numéro spécial d'avril 1998: [Le Génie génétique](#) (36 pages).

Index des liens

Fiscalité internationale: la règle du jeu

<http://cms.unige.ch/droit/cdbf/spip.php?article875>

Initiatives populaires: Constitution et émotion ne font pas bon ménage

http://www.c2d.ch/inner.php?table=continent&sublinkname=country_information&tabname=results&menuname=menu&continent=Europe&countrygeo=1&stategeo=0&citygeo=0&level=1

<http://www.domainepublic.ch/articles/22740>

<http://www.initiative-avs.ch/>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis9.html>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis329.html>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis294.html>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis348.html>

<http://www.juso.ch/fr/initiative-1-a-12>

Les autres n'y sont pour rien

http://fr.wikipedia.org/wiki/Bouc_%C3%A9missaire

Panorama transgénique

<http://www.nature.com/doi/10.1038/497021a>

<http://www.pgeconomics.co.uk/pdf/2013globalimpactstudyfinalreport.pdf>

<http://www.pnas.org/content/109/29/11652>

<http://www.domainepublic.ch/wp-content/files/upload/dp1339-1340.pdf>